

ces fêtes; mais, dans tous les cas, nous ne devons rien décider avant d'avoir dé-
moli, afin de nous rendre bien compte de
l'étendue des terrains et des facilités qu'ils
présentent pour établir tel ou tel monu-
ment.

M. P. CATTEAU demande qu'avant que
le Conseil prenne aucune détermination,
le rapport de M. Dewarlez soit imprimé et
distribué aux membres du Conseil.

M. DEWARLEZ répond que la question
d'un Hôtel-de-ville avait été étudiée autre-
fois, mais que le projet actuel est tout
différent; qu'il ne s'agit pas d'économies
ni de plans économiques, mais bien d'un
système de construction par voie de con-
cession. Il est évident que la ville ne peut
se livrer en ce moment à l'étude d'un
projet entraînant des dépenses nécessai-
rement considérables; mais par l'adoption
du plan qu'il propose, la ville n'aurait
rien à débours. Dans une ville indus-
trielle, une place publique bordée de mo-
numents de tous côtés, serait un non-sens;
et, d'un autre côté, dans la situation ac-
tuelle des finances, on peut compter qu'il
serait impossible de rien établir avant de
huit à dix ans; et, pendant, tout ce
temps là, nous aurions fait une nécropole
du centre de la ville, du centre du mou-
vement et des affaires.

M. TERNYNCK déclare se ranger de l'avis
de M. P. Catteau et désire que le Conseil
ne vote aucune des conclusions du rapport
avant l'étude préalable du projet.

M. DEWARLEZ ne s'y oppose pas; il
combat seulement l'idée d'un Hôtel-de-
ville au centre de la place: cette idée
serait désastreuse.

M. LÉTOCART, dans un travail écrit,
porté en extenso au livre particulier, sous
le n° 33, page 88, se plaint de ce que
dans le projet soumis par la commission
des travaux publics, on sacrifie l'utile à
l'agréable; il ne saurait comprendre que
l'on destine à des magasins, à des salles
de bals ou de fêtes, un terrain qui coûte
800,000 fr. sans compter la plus-value;
il rappelle que depuis longtemps le public
réclame un marché couvert et que le ter-
rain de la famille Duforest avait été expro-
prié pour cette destination; il y a, selon
lui, un engagement pris et qui doit être
tenu.

Il profite de cette circonstance pour dé-
poser entre les mains de l'Administration
une demande d'indemnité de la famille
Duforest qui, expropriée dans un but dé-
terminé et dont le terrain a reçu une autre
destination, a été lésée dans ses intérêts.

Passant à l'examen du rapport, il vou-
drait qu'avant de songer à une salle de
fêtes, et à une salle de spectacle, on rem-
plisse les engagements contractés en éta-
blissant un marché couvert. Il combat la salle
de spectacle sur la Grand-place, à cause
de sa position vis-à-vis de l'église, et de-
mande la nomination d'une commission
spéciale qui, jointe à celle des finances,
soit chargée d'examiner le mode de dé-
penses le plus convenable, combiné avec
l'état de nos ressources. Il insiste sur l'au-
journement de la question et l'impression
du rapport de M. Dewarlez.

M. DEWARLEZ fait remarquer qu'il n'y
a pas lieu d'examiner la moitié du travail
de M. Létocart, et qu'il n'a pas à répondre
aux observations relatives à l'établisse-
ment d'un théâtre, puisqu'il n'en a pas
été question dans son rapport; il ajoute
que le chiffre de 800,000 francs n'est pas
exact, et que le terrain dont a parlé M.
Létocart n'est que de 400,000 fr.

M. LÉTOCART répond que si le rapport
n'a pas fait mention de salle de spectacle,
il n'a pas moins jugé convenable d'en en-
tendre le Conseil, car il en avait été parlé
dans le sein de la commission, et il a voulu
prémunir le Conseil contre cette destina-
tion qui aurait pu lui être proposée dans
l'avenir.

M. MOTTE-BOSSUT déclare que si la ville
n'était pas en dettes, si l'on pouvait voir

en perspective une grande amélioration
dans les ressources municipales, et une
prosperité très prochaine, il serait de
l'avis de M. Ternynck; mais, comme M.
Dewarlez, il craint que l'on arrive à éta-
blir la mort et la solitude, là où doivent
exister la vie et l'activité. D'ailleurs, si
l'on met le projet au concours, il n'y a pas
à craindre que rien de mesquin ne soit
décidé, car il a confiance dans le choix
que fera le Conseil municipal.

M. LÉTOCART croit que, si l'idée de con-
cours était adoptée, il serait bon d'étudier
les trois façades à la fois, car il serait
facile de modifier la façade de l'Hôtel-de-
ville de façon à la faire rentrer dans l'en-
semble général des constructions qui se-
raient adoptées.

M. TERNYNCK insiste pour que le Conseil
ne prenne aucune détermination.

M. RENAUX-LEMERRE fait remarquer que
le statut quo est impossible, que l'idée de laisser la place
vide pendant dix ans est impraticable, il
demande que le Conseil se prononce sur
l'idée de construction par voie de conces-
sion; ce vote n'engage en rien l'avenir, il
fera gagner du temps.

M. LOUIS WATINE propose à l'Adminis-
tration de faire imprimer le rapport, le
Conseil l'étudiera, et, dans une discussion
prochaine, se décidera en connaissance
de cause.

Cette proposition, mise aux voix par
M. le Maire, est adoptée.

M. LE MAIRE donne alors communi-
cation d'un rapport relatif aux travaux de
pavages d'aqueducs et de démolitions à
effectuer dans les 8 grands projets.

1er Projet. — Relativement au pavage
de la partie de la nouvelle place com-
prise entre la rue du château et la pro-
priété de M. Grimonprez-Boussut, M. P.
CATTEAU fait observer qu'il vaut mieux
attendre avant de prendre une détermi-
nation que le conseil ait décidé sur l'em-
ploi de ce terrain; si l'on en faisait autre
chose qu'une place, il faudrait détruire le
pavé; il convient donc d'étudier d'abord
et de décider après.

M. RENAUX-LEMERRE ne conteste pas la
justesse de cette observation, mais il s'a-
git, dans le rapport, de démolition, de vente
de matériaux en même temps que de
pavage; il invite donc le Conseil à autori-
ser l'Administration à traiter avec les
entrepreneurs pour la vente des maté-
riaux et à l'offre d'accepter aussi de M. Ca-
tteau-Duvivier qui paraît avantageux à la
ville.

M. LE MAIRE donne lecture de cette
offre qui est ainsi conçue:

Messieurs,

« Le sieur Cateaux-Duvivier, proprié-
taire d'une maison sise place St.-Martin
et occupée par le sieur Bernard, tapissier,
ayant l'intention de construire immédia-
tement le mur de façade de sa maison
qui fait une enclave dans celle du sieur
Dervaux, expropriée pour l'agrandisse-
ment de la place, sollicite l'acceptation
par le Conseil des propositions suivantes
qui auraient pour effet de lui permettre
d'élever tout de suite les constructions
qu'il projette.

« Le sieur Cateaux offre de se rendre
acquéreur des matériaux à provenir de la
maison Dervaux au prix qui sera fixé par
des experts; et, pour pouvoir procéder à
la démolition, les intérêts de la somme à
payer au sieur Dervaux de déposer depuis
le jour où cette somme sera soldée jusqu'à
l'expiration du délai de six mois dont la
ville a la faculté de profiter pour désinté-
resser les expropriés.

« La valeur des matériaux composant la
maison Dervaux a été estimée par trois
experts à la somme de 1405 fr. 69. La
valeur des intérêts pour un capital de
29,580 fr. sera réglée aussitôt que le paie-
ment sera effectué.

Roubaix, 20 mars 1868.
(Signé) CATEAUX-DUVIVIER.

M. P. CATTEAU est d'avis que le pétio-
naire peut attendre la décision du Con-
seil: lui donner l'autorisation qu'il solli-
cite, ce serait entrer dans une voie que
nous ne connaissons pas et dont nous
pourrions nous repentir dans la suite.

M. ECKMAN est d'avis que rien ne doit
être déposé avant l'étude générale des
plans, surtout si le conseil adoptait en cet
endroit un projet autre qu'une place.

M. RENAUX-LEMERRE fait remarquer que
dans tous les cas, une rue de 12 mètres
mètres doit passer à l'endroit dont M. Ca-
tteaux-Duvivier sollicite les démolitions;
que le Conseil ne peut en aucune manière
avoir à regretter sa détermination, puis-
qu'il ne peut faire que cette détermination
n'ait pas lieu.

Le Conseil vote ensuite l'autorisation
demandée par le sieur Cateaux Duvivier,
et renvoie après l'étude générale du projet
de la grande place, son vote relatif au pa-
vage, à la démolition et à la vente des
matériaux dont il est question dans le
rapport.

(La suite au prochain numéro)

TRIBUNAUX

Les journaux judiciaires publient le
texte du jugement rendu par le tribunal
de commerce de la Seine, au profit des
actionnaires du Crédit mobilier, qui avaient
demandé la nullité des délibérations ayant
autorisé le doublement du capital de cette
Société et, par suite, le remboursement
de leurs actions.

Les administrateurs sont condamnés
solidairement au remboursement formant
ce doublement de capital, attendu l'irrégu-
larité des assemblées sur la demande
des actionnaires relative au compte-cour-
ant ouvert à l'immobilière, le jugement
déclare que ce compte-courant constitue
une faute lourde.

CHRONIQUE DU JOUR.

Il y a encore des gens qui croient ou qui
font semblant de croire que tous les cultes
dissidents sont persécutés à Rome. A l'in-
tention de ces honnêtes personnes, nous
détachons le passage suivant d'une corres-
pondance adressée à l'Agence Havas :

« On ne se douterait guère (!) que la li-
berté des cultes est ici, en pleine floraison.
La chapelle évangélique de la légation de
Prusse, sur le Capitole, est très fréquentée.
Les Juifs viennent de célébrer leur Pâque
avec un redoublement de solennité: un
rabbin allemand très célèbre, de passage
à Rome a officié aux principales cérémo-
nies. Les temples anglican, américain,
presbytérien dans le faubourg de la porte
Flaminienne sont devenus trop étroits. Ce
dernier retentit, le dimanche, des prédica-
tions du révérend Mac-Cloud, qui jalou-
sent les pasteurs des deux autres temples
situés en face du sien.

« On ajoute que M. Mac-Cloud est cha-
pelain du château royal de Balmoral, en
Ecosse, et l'on fait observer que la reine
qui suit l'anglicanisme en Angleterre,
pratique le presbytérianisme en Ecosse,
où l'anglicanisme n'est plus, comme le
presbytérianisme en Angleterre, qu'un
schisme toléré. »

On mande aussi de Rome que, d'après
les ordres de S. S. Pie IX, une médaille
sera distribuée aux médecins Israélites qui
se sont distingués en soignant leurs core-
ligionnaires pendant le choléra de 1867.
Voilà un exemple d'intolérance pontificale
que feraient bien d'imiter les tolérants
libéraux. De plus, le Pape a fait répartir
une somme considérable entre les villes
de ses Etats pour les encourager à entre-
prendre des œuvres d'utilité publique, et
pour procurer ainsi du travail et du pain
à la classe ouvrière.

Sur l'invitation du Souverain Pontife,

des prières spéciales viennent d'être insti-
tuées au collège anglais de la ville de Ro-
me pour la conversion de la Grande-Bre-
tagne au catholicisme.

Le pape Pie IX aurait dit dernièrement
qu'il considérait le changement qui s'est
opéré dans l'opinion publique en Angle-
terre à l'égard de l'Irlande comme l'évé-
nement le plus heureux qui lui fût donné
de voir avant sa mort. L'Irlande, au-
rait-il ajouté, en était arrivée à ce point
que le travail même n'y était plus salu-
taire pour apaiser les passions. Chaque
jour, le fermier irlandais, en visitant les
champs enssemencés par lui, trouvait sur
son chemin de nouvelles et justes causes
de malédiction, puisque les produits de la
terre étaient vendus avant d'être récoltés
pour payer la redevance à l'église an-
glicane. Le cœur du fermier, sous l'im-
pression d'un pareil joug, devait se rem-
plir d'amertume!

Le cardinal Bonaparte, pour se confor-
mer aux desirs du Saint-Père, paraît avoir
définitivement renoncé à son projet de
voyage en France. Il a pris possession,
dimanche dernier, de l'église Sainte-Pu-
dentienne, dont il a reçu le titre le jour
de sa promotion au cardinalat.

Une lettre de M. Thiers, citée par le
Figaro, sur les prochaines élections:

« Je vous remercie de la confiance que
vous me témoignez en me consultant sur
le choix à faire au moment, que vous
croyez prochain, de nouvelles élections.
Mais votre confiance, en me flattant beau-
coup, me jette dans un assez grand em-
barras. Plusieurs de vos concitoyens se
sont déjà adressés à moi pour me presser
d'accepter la candidature de votre arron-
dissement électoral. Il en est même qui
sont venus me voir à Paris. Je leur ai
donné mon consentement, sous la condi-
tion de ma liberté d'option en cas d'élec-
tions multiples, et il m'est difficile de vous
faire une réponse différente de celle qu'ils
ont reçue de ma part.

« Vous pouvez, du reste, cher monsieur,
vous renseigner auprès d'eux. Les principa-
ux sont:... Concertez-vous avec eux,
et si vous trouvez une candidature plus
opportune que la mienne (j'entends par
ce mot celle qui aura le plus de chances),
je ne raterai avec empressement à votre
avis commun.

« C'est avec regret que je suis rentré,
à mon âge, dans la vie publique; c'est
à mon corps défendant que j'y reste; — et
si les électeurs de Paris ou d'ailleurs me
rendaient au repos, ils me causeraient un
vrai soulagement et me laisseraient à des
travaux scientifiques que je préfère à
des travaux politiques.

« Je ne suis soutenu que par l'amour
des libertés nécessaires, que je défends in-
dépendamment de tout intérêt de parti, —
et ce qui sera décidé dans l'intérêt de ces
libertés précieuses sera la règle de ma
conduite... »

On écrit de Varsovie, le 4^{er} mai:

« Les autorités ont reçu de Saint-Pé-
tersbourg l'ordre d'obtenir des habitants
de Varsovie l'envoi d'une adresse à l'Em-
pereur à l'occasion du 50^{er} anniversaire de
sa naissance. Le président de la ville,
général Witowski, a fait assembler les
bourgeois et il leur a fait signer la pièce
en question sans même leur en faire con-
naître le contenu. Le président avait en-
voyé une lettre à domicile à tous les nota-
bles, en leur demandant de venir sans
leur indiquer le but de leur visite; les
autres habitants ont été amenés par des
agents de police, craignant que l'Adresse
ne contint quelques phrases de satisfaction
de la Pologne envers la Russie, plusieurs
bourgeois se sont esquivés avant la signa-
ture ou ne sont pas venus.

« Pour vous donner une idée de la ma-
nière dont l'état de siège est appliqué, je
vous dirai qu'il y a trois jours on a en-
voyé plusieurs citoyens dans une maison
de correction parce qu'ils n'avaient pas

payé des amendes encourues devant la
police militaire, il y a deux ans!

« Vous savez que les églises du rite
anis ont été violemment transformées en
église de rite orthodoxe et les prêtres
ont remplacés par des prêtres russes. Les
habitants se sont toujours refusés à ap-
peler les prêtres pour les fonctions religieu-
ses qui s'accomplissent dans les familles.
Lors des fêtes de Pâques on a envoyé des
troupes dans les environs de Pledice; elles
étaient accompagnées d'une cinquantaine
d'agents de police qui avaient mission de
faire comprendre aux paysans le danger
de ne pas appeler les prêtres. Voilà com-
ment on nous convertit. »

Paris-Caprice publie une historiette
masquée qui aura un succès de curiosité.
Il s'agit du mariage de la princesse Lili,
une belle étrangère qui, en visite chez son
puissant voisin, le roi Shahababon,
fut remarquée par un parent du roi, noble
mais pauvre.

« Il était vertueux comme l'aurore et
brave comme le sabre... de son grand-père. Un jour que
l'on exécutait une danse de caractère ap-
pelée le Colton, en voyant Lili, le prince,
qui devait à son marchand de chevaux,
qui devait à son joaillier pour article perle
et autre, qui devait à son tailleur, à son
bottier, à sa fruitière, à son porteur d'eau,
à tous ses fournisseurs, trouva belle
parce qu'elle avait perdu ses parents et
qu'on la croyait riche. »

L'affaire d'arrangea le prince Lili, frère
de la princesse Lili et sa maman firent
bien les choses, les millions étincelèrent,
et l'on acheta la corbeille.

« Mais voici que tout à coup Lili
écrit à son futur beau-frère: « Je voudrais
bien savoir, non quelle est votre fortune,
mais vous avez le sabre de votre
grand-père, mais quelles sont vos dettes. »
En réponse à cette demande indiscrette, le
pauvre prince répondit par l'envoi d'une
carte à payer qui allait de Paris au Cha-
case. Elle étonna tellement Lili, qu'il
voulut prévenir sa sœur, en style biblique,
que ce mariage n'était pas bon, et que,
d'ailleurs, avant qu'elle se mariait, il fal-
lait que son fiancé payât l'article perle et
le porteur d'eau... »

« Voilà où en est le mariage de la prin-
cesse Lili. »

C'est décidément le 15 mai que sera
célébré le mariage du prince Achille Murat
avec la princesse de Mingrolia.

On a fait une curieuse remarque sur la
transformation qu'ont subie les maisons
ou quel ques poètes de la Grande-Bretagne
ont vu le jour. Elles semblent toutes pré-
destinées à devenir des public-houses.
La maison dans laquelle est né Moore
est aujourd'hui un public-house; le cot-
tage natal de Burns est un public-house.
Un débit de la bière et des liqueurs dans
la maison même où sir Walter Scott a ré-
sidé pour la première fois à la résidence
de Coleridge, où le poète a gazouillé sa
fameuse Ode au rossignol, et la résidence
de James Montgomery, sont deux palais
de gin.

Pour la chronique du jour: A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Le Maire de la ville de Roubaix, cheva-
lier de l'Ordre impérial de la Légion
d'Honneur.

A l'honneur d'informer les administrés
qui sont assujettis à la vérification des
poids et mesures, qu'à partir du 9 de ce
mois, le bureau du vérificateur sera ouvert
au public le samedi de chaque semaine.
Ce bureau est établi provisoirement, place
de la Mairie, près l'Hôtel des pompiers.

Roubaix, 6 mai 1868. C. DESCAT.

que me conseillez-vous?

— Je vais vous le dire, monsieur, mais
mettez vous bien sur vos gardes contre
vous-même, surtout pour ce qui est de
fumer. Si vous n'observez pas fidèlement
ce que je vais vous prescrire, votre peine
et la mienne seraient perdues.

— Oh! je ferai tout ce que vous vou-
drez.

— Et bien donc, l'hiver approche. Ici,
au milieu des bruyères, il fait terriblement
ennuyeux pour les gens de la ville, pen-
dant la saison rigoureuse. Il ne faut pas
que vous vous ennuyez. Quittez donc, le
plus tôt possible, votre maison de cam-
pagne, et allez habiter la ville pendant
quelques mois.

— Mais, docteur, ajouta Van Horst en
souriant, c'est au moins à sept lieues
d'ici; comment viendrez-vous me voir?

— Je n'ai pas besoin de vous voir,
monsieur.

— Et si vous me guérissez, qu'au-
rez-vous gagné à ma clientèle? le prix d'une
simple visite? Ah! ah! vous ne vous
enrichirez jamais ainsi, docteur.

— C'est possible, monsieur, répondit
Adolphe; mais j'aurai du moins la consolation
de pouvoir me dire que le besoin
de gagner de l'argent ne m'a jamais fait
oublier ma mission... Ainsi, monsieur,
vous irez passer l'hiver en ville. Je suis
charmé de votre assentiment. En ville,
nous irez voir vos amis et vos anciennes
connaissances. Vous tâcherez de vous in-
téresser de nouveau aux choses qui vous
occupaient auparavant. Avez-vous quelque
envie de voyager, commencez par une
petite excursion à Bruxelles ou à Paris.
En un tour, donnez à votre corps du
mouvement, et à votre esprit un délasse-

ment agréable. Mangez souvent et peu à
la fois, plutôt du bœuf que des légumes.
Buvez un bon verre de vieux vin de Bor-
deaux, et, le soir, une coupe de verres
de bière brune bien houblonnée. Mais
gardez une juste mesure dans tout ce
que vous ferez, et évitez de fatiguer votre
esprit ou votre corps...

— Mais dites-moi, interrompit Van
Hors avec étonnement, dites moi, mon
bon docteur, M. Heuvels est, d'après vous,
un homme d'une grande expérience. De-
puis six mois, il m'a peut-être tiré plus
de deux seaux de sang. Il m'était à peine
permis de manger, et je ne pouvais boire
que des boissons fades et rafraichissantes.
Vous me prescrivez précisément le con-
traire. De vous ou de lui, quel est celui
qui a raison?

Adolphe parut légèrement embarrassé
par cette question, et il répondit d'un ton
d'un homme qui cherche ses mots:

— Les moyens que M. Heuvels a em-
ployés peuvent avoir été bons jusqu'à pré-
sent. Nul de nous ne peut se croire infail-
lible. C'est affaire de conviction person-
nelle. J'ai cependant la ferme croyance
qu'il est temps pour vous de demander la
guérison de votre maladie à des toniques
et à des distractions.

— Vous êtes bien généreux, docteur,
murmura Van Horst en secouant la tête.
M. Heuvels ne parle pas de vous avec
autant de ménagement.

Mais Adolphe, qui ne voulait pas pous-
ser la conversation plus loin sur ce sujet,
reprit ses conseils:

— Pour ce qui est de fumer, je sais
qu'on ne peut pas s'en débarrasser brus-
quement. Fumez tous les jours une ou
deux pipes de moins. Insensiblement vous

reviendrez à un usage modéré du tabac.
En ville, les convenances vous feront re-
prendre le cigare. Cherchez dans ce chan-
gement même un moyen de vaincre votre
funeste habitude. Que vous dirai-je de
plus? C'est une chose qui dépend entiè-
rement de vous; et si la passion du tabac
continue à vous dominer, ce sera seule-
ment parce que la volonté vous aura manqué.

— J'ai assez de force de volonté, répon-
dit Van Horst. Soyez tranquille, je ferai
ce que vous ordonnez. Continuez, doc-
teur; que me conseillez-vous encore?

— Je n'ai pas d'autre conseil à vous
donner, monsieur.

— Pas de médecines à noms barbares?
s'écria le malade avec étonnement. Pas
la moindre fiole, pas de poudres, pas de
pilules? Vous êtes un médecin extraor-
dinaire, M. Valkiers.

— J'avais l'intention de vous prescrire
quelques poudres, dit Adolphe en ouvrant
son calepin; mais elles ne doivent servir
qu'à faire cesser les douleurs nerveuses de
votre estomac. Elles ne feront rien à votre
guérison.

Il tendit au malade un petit carré de
papier, en ajoutant:

— Faites préparer cela en ville chez le
premier pharmacien venu, et prenez de
temps en temps, entre vos repas, un de
ces petits paquets délayé dans de l'eau.
Continuez pendant deux ou trois jours
seulement.

M. Van Horst regarda le petit papier et
lut d'un ton interrogatif:

— « Belladone? bismuth? » Mais, doc-
teur, ce sont des poisons violents, je
crois?

— Soyez sans crainte, répondit Adolphe

en souriant; la quantité seule fait le poi-
son. Maintenant, monsieur Van Horst,
ajouta-t-il en se levant, dans ma convic-
tion, votre guérison dépend entièrement
de vous. Allez à Anvers avec confiance.
Ah! si je pouvais être la cause acciden-
telle de votre rétablissement, comme j'en
rendrais grâce à Dieu!

— Vous faites donc grand cas de ma
personne, docteur?

— N'êtes-vous pas le bienfaiteur de
cette pauvre famille que j'ai osé recom-
mander à votre générosité? Car je puis
toujours espérer, n'est-ce pas, que mal-
gré votre départ pour Anvers, le malheu-
reux faiseur de balais ne restera pas sans
quelques secours?

M. Van Horst se frappa le front.

— Voilà bien les malades! s'écria-t-il;
ils ne pensent qu'à eux. Mais vous, du
moins, docteur, vous n'oubliez pas vos
protégés. Vous n'avez qu'à commander,
monsieur Adolphe, je vous laisse maître
absolu chez moi en mon absence pour
venir en aide à vos malades pauvres.

— Oh! quelle puissance miraculeuse
vous remettez entre mes mains! s'écria
Adolphe avec enthousiasme. Maintenant,
permettez que je vous quitte: j'ai hâte de
porter cette bonne nouvelle à ces pauvres
gens.

— Restez encore un moment, dit Van
Hors, j'ai plaisir à vous entendre. Je ne
pourrai partir que demain ou après-de-
main.

— Je ne puis rester plus longtemps,
monsieur, j'en suis fâché; mais mes ma-
lades attendent ma visite. C'est hier que
j'ai vu pour la première fois le faiseur de
balais. Je porte sur moi ce qui est néces-
saire au pansement de ses plaies et au

soulagement de ses horribles souffrances.
Comme votre charité va les consoler!...
Ainsi, veuillez m'excuser.

— Viendrez-vous me voir encore une
fois demain?

— Oui, monsieur.

— Alors, au revoir, monsieur Valkiers;
à demain.

Adolphe traversa le jardin et l'avenue
d'un pas léger.

Après avoir suivi pendant quelque temps
la route qui, au sortir de l'avenue, tra-
versait un petit bois de sapins, il s'arrêta
et leva les yeux au ciel.

— Oui, s'écria-t-il, c'est une mission
difficile qu'il vous a plu de me confier,
mon Dieu! Mon cœur a souvent saigné
sous le coup du désenchantement, et le
calice d'amertume ne s'est pas encore
écarté de mes lèvres. Mais, soyez béni,
Seigneur; une pareille victoire me rend
toute ma confiance. Que je me sens fort
et grand!

Après cette invocation enthousiaste, il
se remit en route d'un pas plus rapide,
comme si le bonheur lui donnait des ailes,
jusqu'à ce qu'il arrivât dans un fond, sur
le flanc du bois, près d'une petite chaumière
en argile.

L'intérieur de cette maison était na-
vrant, à cause de la profonde misère qui
y régnait.

Dans un coin, sur une sorte de lit de
camp, d'où s'échappaient des bruits de
paille, se montrait un visage humain si
pâle et si défilé, qu'on eût cru voir un
cadavre, si de temps en temps une faible
mais douloureuse plainte ne se faisait
du grabat.

HENRI CONSCHENCK.

La suite au prochain numéro